Schroder International Selection Fund
Société d'Investissement à Capital Variable
5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Tél. : +352 341 342 202
Fax : +352 341 342 342

Annexe

<u>Compartiments visés par l'Article 8</u>

La nouvelle formulation apparaît sous forme de texte souligné

Compartiment	Objectif et politique d'investissement antérieurs	Objectif et politique d'investissement améliorés et critères de durabilité
Alternative Securitised Income	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital correspondant à l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill +3,5 %, avant déduction des frais*, sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actifs titrisés émis par des entités du monde entier. *Pour connaître le rendement cible après déduction des frais pour chaque Catégorie d'actions, veuillez consulter le site Internet de Schroder : https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/investing-with-us/after-fees-performance-targets/	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital correspondant à l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill +3,5 %, avant déduction des frais*, sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actifs titrisés émis par des entités du monde entier. *Pour connaître le rendement cible après déduction des frais pour chaque Catégorie d'Actions, veuillez consulter le site Internet de Schroder : https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/investing-with-us/after-fees-performance-targets/
	Politique d'investissement Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des investissements titrisés à taux fixe et variable, y compris, mais sans s'y limiter, dans des titres adossés à des actifs (ABS), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (MBS) émis par des agences ou non, y compris les titres à règlement à terme tels que les opérations à annoncer (TBA), les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS), les obligations de prêts garantis (CLO) et les titres de transfert de risque de crédit	**Politique d'investissement** Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des investissements titrisés à taux fixe et variable, y compris, mais sans s'y limiter, dans des titres adossés à des actifs (ABS), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (MBS) émis par des agences ou non, y compris les titres à règlement à terme tels que les opérations à annoncer (TBA), les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS), les obligations de prêts garantis (CLO) et les titres de transfert de risque de crédit

	(CRT). Les actifs sous-jacents des titres adossés à des actifs peuvent inclure des créances sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts automobiles, des titres de financement de transports et des prêts aux petites entreprises. Le Compartiment peut également investir dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés du monde entier. La stratégie du Compartiment aura une duration globale comprise entre zéro et quatre ans, mais cela ne l'empêche pas d'investir dans des titres dont la duration est supérieure à quatre ans. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres à taux fixe et variable émis dans le monde entier ayant une note de crédit inférieure à investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les titres notés et les notations internes de Schroders pour les titres non notés). Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.	(CRT). Les actifs sous-jacents des titres adossés à des actifs peuvent inclure des créances sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts automobiles, des titres de financement de transports et des prêts aux petites entreprises. Le Compartiment peut également investir dans des titres à taux fixe et variable émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés du monde entier. La stratégie du Compartiment aura une duration globale comprise entre zéro et quatre ans, mais cela ne l'empêche pas d'investir dans des titres dont la duration est supérieure à quatre ans. Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres à taux fixe et variable émis dans le monde entier ayant une note de crédit inférieure à investment grade (note attribuée par l'agence Standard & Poor's ou note équivalente d'une autre agence de notation pour les titres notés et les notations internes de Schroders pour les titres non notés). Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace. <u>Le Gestionnaire d'investissement évalue les caractéristiques en matière de durabilité des investissements potentiels à l'aide d'un outil exclusif. Le Compartiment investit uniquement dans des actifs jugés supérieurs à un seuil minimum basé sur le système de notation du Gestionnaire d'investissement.</u> <u>Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs,</u>

		activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment, consultable sur le site Internet www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.
	Indice de référence Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dégager un rendement correspondant à l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill (ou un taux de référence équivalent) +3,5 % et comparées à l'indice ICE BofA Merrill Lynch US Floating Rate Asset Backed Securities. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le Gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment. Bien qu'il soit généralement prévu que les investissements du Compartiment s'écartent sensiblement des composantes de l'indice de référence comparateur, en fonction de l'avis du Gestionnaire d'investissement, il peut y avoir un recoupement entre les deux. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence comparateur. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence comparateur. L'indice de référence cible a été sélectionné parce que l'objectif de rendement du Compartiment vise à égaler celui de cet indice de référence, comme indiqué dans l'objectif d'investissement. L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce que le Gestionnaire d'investissement estime que l'indice de référence constitue un	**Indice de référence** Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dégager un rendement correspondant à l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill (ou un taux de référence équivalent) +3,5 % et comparées à l'indice ICE BofA Merrill Lynch US Floating Rate Asset Backed Securities. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le Gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment. Bien qu'il soit généralement prévu que les investissements du Compartiment s'écartent sensiblement des composantes de l'indice de référence comparateur, en fonction de l'avis du Gestionnaire d'investissement, il peut y avoir un recoupement entre les deux. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence comparateur. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence comparateur. L'indice de référence cible a été sélectionné parce que l'objectif de rendement du Compartiment vise à égaler celui de cet indice de référence, comme indiqué dans l'objectif d'investissement. L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce que le Gestionnaire d'investissement estime que l'indice de référence constitue un

	élément de comparaison approprié à des fins de performance, conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment.	élément de comparaison approprié à des fins de performance, conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.
		Risques spécifiques Le Compartiment présente des caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR). De ce fait, un Compartiment présentant ces caractéristiques peut avoir une exposition limitée à certaines sociétés, industries ou secteurs, et ledit Compartiment peut renoncer à certaines opportunités d'investissement ou se défaire de certaines participations qui ne correspondent pas à ses critères de durabilité choisis par le Gestionnaire d'investissement. Étant donné que les investisseurs ne partagent pas tous le même point de vue sur la définition de la durabilité, il est possible que le Compartiment investisse également dans des sociétés qui ne reflètent pas les convictions et les valeurs d'un Investisseur en particulier. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus de détails sur les risques en matière de durabilité.
		Critères de durabilité Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. La stratégie vise à identifier les titres qui présentent des caractéristiques ou des critères satisfaisants ou une amélioration en matière de durabilité. Le Gestionnaire d'investissement cherche à éviter, à pénaliser ou à exclure les garanties, les structures ou les agents qui imposent un coût environnemental et

		social élevé, ou ceux qui ne disposent pas d'une gouvernance acceptable. Cela implique : — l'exclusion des secteurs, des actifs ou des garanties, qui, selon le Gestionnaire d'investissement, imposent des coûts environnementaux élevés non compensés et engendrent des coûts sociaux injustifiables — l'inclusion de titres qui prouvent une amélioration des actifs existants, des conditions de prêt ou de la gouvernance suivant la méthodologie de notation du Gestionnaire d'investissement. Les titres sont classés en fonction de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'aide d'un barème et reçoivent des points sur une échelle de 100 points/100 %. Ces scores sont ensuite traduits dans un système de notation allant d'une à cinq étoiles, un score de 5 étoiles étant considéré comme le plus élevé. Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins 80 % des actifs du Compartiment soient classés dans les 3 premières catégories de durabilité (3, 4, 5 étoiles) et que 100 % de ses actifs soient investis dans les catégories 2 étoiles ou plus. Les principales sources d'information utilisées pour conduire l'analyse sont les recherches et outils exclusifs du Gestionnaire d'investissement, des enquêtes, des questionnaires ESG, des informations publiques, des dépôts de titrisation et des travaux de recherche de tierces parties.
Asian Local Currency Bond	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital supérieurs à l'indice iBoxx Asian Local Currency Bond après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres asiatiques à revenu fixe libellés en devises locales.	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital supérieurs à l'indice iBoxx Asian Local Currency Bond après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres asiatiques à revenu fixe libellés en devises locales.

	Politique d'investissement Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des titres à revenu fixe dont la notation est inférieure ou égale à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente émise par d'autres agences de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées) libellés dans des devises locales émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés asiatiques (hors Japon), ainsi que dans des instruments dérivés liés aux instruments susmentionnés. Aux fins du présent Compartiment, l'Asie inclut les pays d'Asie occidentale suivants : Bahreïn, Israël, Liban, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Turquie et Émirats arabes unis. Le Compartiment peut investir directement en Chine continentale via (i) des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ou des régimes QFII liés (Qualified Foreign Institutional Investor, un investisseur institutionnel étranger éligible) supervisés par l'autorité chinoise de réglementation des valeurs mobilières (China Securities Regulatory Commission) à condition que la restriction d'investissement 1. (A) (5) (I) de l'Annexe I soit appliquée et/ou que ces derniers aient le statut de Fonds d'investissement et (ii) des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect ou CIBM Direct). Les investissements sur les Marchés réglementés de Chine continentale et sur les marchés obligataires interbancaires peuvent également se faire indirectement via des obligations à court terme (notes), des certificats ou d'autres instruments (ayant le statut de valeurs mobilières et qui n'intègrent pas d'élément dérivé), des Fonds d'investissement à capital variable et des transactions dérivées éligibles.	**Politique d'investissement** Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des titres à revenu fixe dont la notation est inférieure ou égale à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente émise par d'autres agences de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées) libellés dans des devises locales émis par des gouvernements, leurs agences, des organisations supranationales et des sociétés asiatiques (hors Japon), ainsi que dans des instruments dérivés liés aux instruments susmentionnés. Aux fins du présent Compartiment, l'Asie inclut les pays d'Asie occidentale suivants : Bahreïn, Israël, Liban, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Turquie et Émirats arabes unis. Le Compartiment peut investir directement en Chine continentale via (i) des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ou des régimes QFII liés (Qualified Foreign Institutional Investor, un investisseur institutionnel étranger éligible) supervisés par l'autorité chinoise de réglementation des valeurs mobilières (China Securities Regulatory Commission) à condition que la restriction d'investissement 1. (A) (5) (I) de l'Annexe I soit appliquée et/ou que ces derniers aient le statut de Fonds d'investissement et (ii) des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect ou CIBM Direct). Les investissements sur les Marchés réglementés de Chine continentale et sur les marchés obligataires interbancaires peuvent également se faire indirectement via des obligations à court terme (notes), des certificats ou d'autres instruments (ayant le statut de valeurs mobilières et qui n'intègrent pas d'élément dérivé), des Fonds d'investissement à capital variable et des transactions dérivées éligibles.

	Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment prévoit d'utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total et des contrats de change à terme de gré à gré, longs et courts) afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, l'objectif est d'utiliser temporairement des swaps de rendement total dans des conditions de marché incluant, notamment, des périodes de faible croissance économique et de baisse des taux d'intérêt, et lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les primes des spreads souverains vont se comprimer. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 20% et devrait rester comprise entre 0 % et 5% de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.	Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment prévoit d'utiliser des instruments dérivés (dont des swaps de rendement total et des contrats de change à terme de gré à gré, longs et courts) afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace. Lorsque le Compartiment emploie des swaps de rendement total, le sous-jacent consiste en instruments dans lesquels le Compartiment peut investir conformément à son Objectif d'investissement et à sa Politique d'investissement. En particulier, l'objectif est d'utiliser temporairement des swaps de rendement total dans des conditions de marché incluant, notamment, des périodes de faible croissance économique et de baisse des taux d'intérêt, et lorsque le Gestionnaire d'investissement estime que les primes des spreads souverains vont se comprimer. L'exposition brute des swaps de rendement total ne dépassera pas 20% et devrait rester comprise entre 0 % et 5% de la Valeur liquidative. Dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée. Le Compartiment conserve un score global de durabilité supérieur à celui de l'indice iBoxx Asian Local Currency Bond, suivant les critères de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ». Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment,

		consultable sur le site Internet www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.
	Indice de référence Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice iBoxx Asian Local Currency Bond. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer.	**Indice de référence** Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice iBoxx Asian Local Currency Bond. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.
		Risques spécifiques Le Compartiment présente des caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR). De ce fait, un Compartiment présentant ces caractéristiques peut avoir une exposition limitée à certaines sociétés, industries ou secteurs, et ledit Compartiment peut renoncer à certaines opportunités d'investissement ou se défaire de certaines participations qui ne

		correspondent pas à ses critères de durabilité choisis par le Gestionnaire d'investissement. Étant donné que les investisseurs ne partagent pas tous le même point de vue sur la définition de la durabilité, il est possible que le Compartiment investisse également dans des sociétés qui ne reflètent pas les convictions et les valeurs d'un Investisseur en particulier. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus de détails sur les risques en matière de durabilité.
		Critères de durabilité Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. La stratégie vise à identifier les émetteurs qui présentent des caractéristiques satisfaisantes ou une amélioration en matière de durabilité, ainsi que ceux qui imposent un coût environnemental et social élevé. Cela implique : — l'exclusion des émetteurs détenant des entreprises qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, sont lourdement préjudiciables au climat et imposent des coûts sociaux injustifiables. — l'inclusion d'émetteurs inscrits sur des trajectoires stables ou en amélioration en matière de durabilité, ainsi que d'émetteurs appliquant une bonne gouvernance au regard de la méthodologie de notation de la durabilité du Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés pour encourager la transparence, la transition vers une économie circulaire à émissions de carbone réduites, ainsi qu'un comportement social responsable qui favorise une croissance durable et la génération d'alpha. Les principales sources d'information utilisées pour conduire l'analyse sont les outils et recherches exclusifs du

		Gestionnaire d'investissement, des travaux de recherche de tierces parties, des rapports d'ONG et des réseaux d'experts. Le Gestionnaire d'investissement effectue en outre sa propre analyse des informations accessibles au public fournies par les sociétés, ce qui inclut les informations figurant dans les rapports en matière de durabilité et dans d'autres documents pertinents établis par ces sociétés. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter le site Internet : www.schroders.com/en/lu/private-investor/strategic-capabilities/sustainability/disclosures. Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins : — 90 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays développés ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation investment grade ; et des titres de dette souveraine émis par des pays développés ; et — 75 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays émergents ; des actions émises par des petites et moyennes entreprises ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation spéculative (« high yield ») ; et des titres de dette souveraine émis par des pays émergents, détenus dans le portefeuille du Compartiment sont notés par rapport aux critères de durabilité. Aux fins de ce test, les petites entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'euros, les moyennes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière se situe entre 5 et 10 milliards d'euros et les grandes entreprises sont celles dont la

		capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros.
China Local Currency Bond	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital supérieurs à l'indice iBoxx ALBI China Onshore après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres à revenu fixe libellés en RMB onshore (CNY).	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital supérieurs à l'indice iBoxx ALBI China Onshore après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres à revenu fixe libellés en RMB onshore (CNY).
	Politique d'investissement Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des titres à taux fixe ou variable, des obligations convertibles et des Placements du marché monétaire libellés ou couverts en RMB onshore (CNY). Ces instruments peuvent être émis à l'extérieur ou à l'intérieur de la Chine continentale par des États, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés qui peuvent être établies ou avoir été constituées en Chine continentale, appartenir à n'importe quel secteur et afficher une qualité de crédit quelconque. Le Compartiment peut également investir dans des titres à revenu fixe libellés en RMB offshore (CNH). Le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des titres dont la notation de crédit est inférieure à investment grade (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées). Le Compartiment peut investir dans des instruments négociés sur le marché obligataire en RMB de Hong Kong et en instruments libellés en RMB négociés sur d'autres Marchés réglementés. Le Compartiment peut investir directement en Chine continentale via (i) des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des	**Politique d'investissement** Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des titres à taux fixe ou variable, des obligations convertibles et des Placements du marché monétaire libellés ou couverts en RMB onshore (CNY). Ces instruments peuvent être émis à l'extérieur ou à l'intérieur de la Chine continentale par des États, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés qui peuvent être établies ou avoir été constituées en Chine continentale, appartenir à n'importe quel secteur et afficher une qualité de crédit quelconque. Le Compartiment peut également investir dans des titres à revenu fixe libellés en RMB offshore (CNH). Le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des titres dont la notation de crédit est inférieure à investment grade (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées). Le Compartiment peut investir dans des instruments négociés sur le marché obligataire en RMB de Hong Kong et en instruments libellés en RMB négociés sur d'autres Marchés réglementés. Le Compartiment peut investir directement en Chine continentale via (i) des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des

	investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ou des régimes QFII liés (Qualified Foreign Institutional Investor, un investisseur institutionnel étranger éligible) supervisés par l'autorité chinoise de réglementation des valeurs mobilières (China Securities Regulatory Commission) à condition que la restriction d'investissement 1. (A) (5) (I) de l'Annexe I soit appliquée et/ou que ces derniers aient le statut de Fonds d'investissement et (ii) des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect ou CIBM Direct). Les investissements sur les Marchés réglementés de Chine continentale et sur les marchés obligataires interbancaires peuvent également se faire indirectement via des obligations à court terme (notes), des certificats ou d'autres instruments (ayant le statut de valeurs mobilières et qui n'intègrent pas d'élément dérivé), des Fonds d'investissement à capital variable et des instruments dérivés financiers éligibles. Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.	investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ou des régimes QFII liés (Qualified Foreign Institutional Investor, un investisseur institutionnel étranger éligible) supervisés par l'autorité chinoise de réglementation des valeurs mobilières (China Securities Regulatory Commission) à condition que la restriction d'investissement 1. (A) (5) (I) de l'Annexe I soit appliquée et/ou que ces derniers aient le statut de Fonds d'investissement et (ii) des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect ou CIBM Direct). Les investissements sur les Marchés réglementés de Chine continentale et sur les marchés obligataires interbancaires peuvent également se faire indirectement via des obligations à court terme (notes), des certificats ou d'autres instruments (ayant le statut de valeurs mobilières et qui n'intègrent pas d'élément dérivé), des Fonds d'investissement à capital variable et des instruments dérivés financiers éligibles. Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés, longs et courts, afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace. Le Compartiment conserve un score global de durabilité supérieur à celui de l'indice iBoxx ALBI China Onshore, suivant les critères de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ». Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà

		des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment, consultable sur le site Internet www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.
	Indice de référence Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice iBoxx ALBI China Onshore. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer.	**Indice de référence** Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice iBoxx ALBI China Onshore. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.
		Risques spécifiques Le Compartiment présente des caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR). De ce fait, un Compartiment présentant ces caractéristiques peut avoir une exposition limitée à certaines sociétés, industries ou secteurs, et ledit Compartiment peut

		renoncer à certaines opportunités d'investissement ou se défaire de certaines participations qui ne correspondent pas à ses critères de durabilité choisis par le Gestionnaire d'investissement. Étant donné que les investisseurs ne partagent pas tous le même point de vue sur la définition de la durabilité, il est possible que le Compartiment investisse également dans des sociétés qui ne reflètent pas les convictions et les valeurs d'un Investisseur en particulier. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus de détails sur les risques en matière de durabilité.
		Critères de durabilité Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. La stratégie vise à identifier les émetteurs qui présentent des caractéristiques satisfaisantes ou une amélioration en matière de durabilité, ainsi que ceux qui imposent un coût environnemental et social élevé. Cela implique : — l'exclusion des émetteurs détenant des entreprises qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, sont lourdement préjudiciables au climat et imposent des coûts sociaux injustifiables. — l'inclusion d'émetteurs inscrits sur des trajectoires stables ou en amélioration en matière de durabilité, ainsi que d'émetteurs appliquant une bonne gouvernance au regard de la méthodologie de notation de la durabilité du Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement peut également prendre contact avec des sociétés pour encourager la transparence, la transition vers une économie circulaire à émissions de carbone réduites, ainsi qu'un comportement social responsable qui favorise une croissance durable et la génération d'alpha.

		Les principales sources d'information utilisées pour conduire l'analyse sont les outils et recherches exclusifs du Gestionnaire d'investissement, des travaux de recherche de tierces parties, des rapports d'ONG et des réseaux d'experts. Le Gestionnaire d'investissement effectue en outre sa propre analyse des informations accessibles au public fournies par les sociétés, ce qui inclut les informations figurant dans les rapports en matière de durabilité et dans d'autres documents pertinents établis par ces sociétés. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter le site Internet : www.schroders.com/en/lu/private-investor/strategic-capabilities/sustainability/disclosures. Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins : — 90 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays développés ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation investment grade ; et des titres de dette souveraine émis par des pays développés ; et — 75 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays émergents ; des actions émises par des petites et moyennes entreprises ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation spéculative (« high yield ») ; et des titres de dette souveraine émis par des pays émergents, détenus dans le portefeuille du Compartiment sont notés par rapport aux critères de durabilité. Aux fins de ce test, les petites entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'euros, les moyennes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière se situe entre

		5 et 10 milliards d'euros et les grandes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros.
China Opportunities	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à l'indice MSCI China (Net TR), après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés chinoises.	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à l'indice MSCI China (Net TR), après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés chinoises.
	Politique d'investissement Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés chinoises. Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 50% de son actif (sur une base nette) en Actions A chinoises directement ou indirectement (par exemple par l'intermédiaire de billets participatifs) à l'aide : – des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ; – des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ; – des actions cotées au STAR Board et au ChiNext ; et – des Marchés réglementés. Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).	**Politique d'investissement** Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés chinoises. Le Compartiment peut investir directement en Actions B chinoises et en Actions H chinoises et peut investir moins de 50% de son actif (sur une base nette) en Actions A chinoises directement ou indirectement (par exemple par l'intermédiaire de billets participatifs) à l'aide : – des programmes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ; – des régimes RQFII (Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, à savoir des investissements réalisés par des investisseurs institutionnels étrangers éligibles) ; – des actions cotées au STAR Board et au ChiNext ; et – des Marchés réglementés. Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I).

	Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace.	Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment conserve un score global de durabilité supérieur à celui de l'indice MSCI China (Net TR), suivant les critères de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ». Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment, consultable sur le site Internet www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.
	Indice de référence Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice MSCI China (Net TR) et comparées par rapport à la catégorie Morningstar China Equity. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper, dans une mesure limitée, avec les composantes de l'indice de référence cible. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le Gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement.	**Indice de référence** Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice MSCI China (Net TR) et comparées par rapport à la catégorie Morningstar China Equity. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper, dans une mesure limitée, avec les composantes de l'indice de référence cible. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le Gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement.

	L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer. L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce que le Gestionnaire d'investissement estime que l'indice de référence constitue un élément de comparaison approprié à des fins de performance, conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment.	L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer. L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce que le Gestionnaire d'investissement estime que l'indice de référence constitue un élément de comparaison approprié à des fins de performance, conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.
		Risques spécifiques Le Compartiment présente des caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR). De ce fait, un Compartiment présentant ces caractéristiques peut avoir une exposition limitée à certaines sociétés, industries ou secteurs, et ledit Compartiment peut renoncer à certaines opportunités d'investissement ou se défaire de certaines participations qui ne correspondent pas à ses critères de durabilité choisis par le Gestionnaire d'investissement. Étant donné que les investisseurs ne partagent pas tous le même point de vue sur la définition de la durabilité, il est possible que le Compartiment investisse également dans des sociétés qui ne reflètent pas les convictions et les valeurs d'un Investisseur en particulier. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus de détails sur les risques en matière de durabilité.
		Critères de durabilité Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et

		de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. Lors de la sélection et de l'évaluation d'opportunités d'investissement et de participations potentielles, les sociétés envisagées pour l'investissement sont évaluées selon une approche exclusive fondée sur les parties prenantes au regard de critères, notamment (1) les bonnes pratiques de gouvernance ; (2) l'impact sur l'environnement et les communautés locales ; et (3) le traitement juste et équitable des collaborateurs, des fournisseurs et des clients. Les informations et les connaissances issues des outils internes exclusifs de Schroders en matière de durabilité sont utilisées dans ce processus d'évaluation et de diligence raisonnable. L'analyse exclusive du Gestionnaire d'investissement et son engagement continu avec ces sociétés peuvent également l'aider à obtenir une conviction raisonnable que des mesures concrètes seront ou sont prises pour se retirer des secteurs d'activité ou des pratiques qui n'ont pas satisfait aux critères de durabilité ou pour améliorer les domaines dans lesquels elles présentent une faiblesse en la matière. Le Gestionnaire d'investissement peut considérer ces sociétés comme éligibles à l'investissement avant de constater des changements dans les notations et les classements de la société dans le cadre des indicateurs d'évaluation internes et externes. Les principales sources d'information utilisées pour conduire l'analyse comprennent les outils et recherches exclusifs du Gestionnaire d'investissement, des travaux de recherche de tierces parties, des rapports d'ONG et des réseaux d'experts. Le Gestionnaire d'investissement effectue en outre sa propre analyse des informations accessibles au public fournies par les sociétés, ce qui inclut les informations figurant dans les rapports en matière de durabilité et dans d'autres documents pertinents établis par ces sociétés.

		Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter le site Internet : www.schroders.com/en/lu/private-investor/strategic-capabilities/sustainability/disclosures. Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins : — 90 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays développés ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation investment grade ; et des titres de dette souveraine émis par des pays développés ; et — 75 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays émergents ; des actions émises par des petites et moyennes entreprises ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation spéculative (« high yield ») ; et des titres de dette souveraine émis par des pays émergents, détenus dans le portefeuille du Compartiment sont notés par rapport aux critères de durabilité. Aux fins de ce test, les petites entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'euros, les moyennes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière se situe entre 5 et 10 milliards d'euros et les grandes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros.
Global Bond	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital supérieurs à l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres à taux fixe ou variable.	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital supérieurs à l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des titres à taux fixe ou variable.
	Politique d'investissement	**Politique d'investissement**

	Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des titres à taux fixe et variable dont la notation est inférieure ou égale à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's, ou toute notation équivalente par d'autres agences de notation) émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier dans diverses devises. Le Compartiment peut investir : – jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations convertibles conditionnelles ; – jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à investment grade (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées) ; et – jusqu'à 40% de ses actifs dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis par des émetteurs du monde entier ayant une notation investment grade ou inférieure à investment grade (attribuée par Standard & Poor's ou tout équivalent d'autres agences de notation). Les actifs sous-jacents peuvent inclure des créances titrisées sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts automobiles, des prêts à des petites entreprises, des crédits-baux, des créances commerciales et des créances résidentielles. Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect ou de CIBM Direct). Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement,	Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des titres à taux fixe et variable dont la notation est inférieure ou égale à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's, ou toute notation équivalente par d'autres agences de notation) émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux, des entités supranationales et des sociétés du monde entier dans diverses devises. Le Compartiment peut investir : – jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations convertibles conditionnelles ; – jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à investment grade (notation attribuée par l'agence Standard & Poor's ou toute notation équivalente d'une autre agence de notation pour les obligations notées et les notations internes de Schroders pour les obligations non notées) ; et – jusqu'à 40% de ses actifs dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales et/ou résidentielles émis par des émetteurs du monde entier ayant une notation investment grade ou inférieure à investment grade (attribuée par Standard & Poor's ou tout équivalent d'autres agences de notation). Les actifs sous-jacents peuvent inclure des créances titrisées sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts automobiles, des prêts à des petites entreprises, des crédits-baux, des créances commerciales et des créances résidentielles. Le Compartiment peut investir en Chine continentale via des Marchés réglementés (y compris le CIBM par le biais de Bond Connect ou de CIBM Direct). Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement,

	jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.	jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace. Le Compartiment conserve un score global de durabilité supérieur à celui de l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond, suivant les critères de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ». Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment, consultable sur le site Internet www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.
	Indice de référence Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper, dans une mesure limitée, avec les composantes de l'indice de référence cible. Toutefois, le Compartiment reflétera probablement certaines caractéristiques de l'indice de référence cible (à savoir la qualité/duration de crédit, l'exposition/exposition de change à des émetteurs particuliers). Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le	**Indice de référence** Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Bloomberg Global Aggregate Bond. L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper, dans une mesure limitée, avec les composantes de l'indice de référence cible. Toutefois, le Compartiment reflétera probablement certaines caractéristiques de l'indice de référence cible (à savoir la qualité/duration de crédit, l'exposition/exposition de change à des émetteurs particuliers). Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le

	Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer.	Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.
		Risques spécifiques Le Compartiment présente des caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR). De ce fait, un Compartiment présentant ces caractéristiques peut avoir une exposition limitée à certaines sociétés, industries ou secteurs, et ledit Compartiment peut renoncer à certaines opportunités d'investissement ou se défaire de certaines participations qui ne correspondent pas à ses critères de durabilité choisis par le Gestionnaire d'investissement. Étant donné que les investisseurs ne partagent pas tous le même point de vue sur la définition de la durabilité, il est possible que le Compartiment investisse également dans des sociétés qui ne reflètent pas les convictions et les valeurs d'un Investisseur en particulier. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus de détails sur les risques en matière de durabilité.
		Critères de durabilité Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment.

		Les facteurs de durabilité sont évalués, à la fois sur les marchés souverains et les décisions d'allocation de crédit, en tandem avec les facteurs macroéconomiques tout au long du processus d'investissement thématique descendant du Gestionnaire d'investissement. Lors de l'évaluation des facteurs de durabilité pour les émetteurs souverains, le Gestionnaire d'investissement estime que les pays dont les gouvernements sont stables et non corrompus sont susceptibles d'être plus disposés et capables de rembourser leurs dettes, tandis que les considérations politiques, y compris l'impact des facteurs sociaux et de gouvernance, peut influencer le profil d'inflation et de change d'un pays et avoir ainsi un impact important sur la valeur réelle de la dette. Les impacts environnementaux, qui peuvent être plus pertinents sur un horizon à plus long terme, sont également intégrés. L'approche du Gestionnaire d'investissement inclut l'utilisation d'outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité pour classer les pays en mesurant leur performance par rapport à plusieurs indicateurs liés à la durabilité. Les décisions de sélection de crédit sont déléguées aux équipes d'investissement spécialisées du Gestionnaire d'investissement, qui visent à identifier les émetteurs qui présentent des caractéristiques satisfaisantes ou une amélioration en matière de durabilité, ainsi que ceux qui imposent un coût environnemental et social élevé. Cela implique : – L'exclusion des émetteurs qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, conduisent des activités gravement préjudiciables à l'environnement ou imposant des coûts sociaux injustifiables ; et – L'inclusion d'émetteurs inscrits sur des trajectoires stables ou en amélioration en matière de durabilité ainsi que d'émetteurs appliquant une bonne gouvernance au regard de la

		méthodologie de notation de la durabilité du Gestionnaire d'investissement. Les principales sources d'information utilisées pour conduire cette analyse sont les outils et recherches exclusifs du Gestionnaire d'investissement, des travaux de recherche de tierces parties, des rapports d'ONG et des réseaux d'experts. Pour les entreprises émettrices, le Gestionnaire d'investissement effectue en outre sa propre analyse des informations accessibles au public fournies par les sociétés, ce qui inclut les informations figurant dans les rapports en matière de durabilité et dans d'autres documents pertinents établis par ces sociétés. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter le site Internet : www.schroders.com/en/lu/private-investor/strategic-capabilities/sustainability/disclosures. Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins : – 90 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays développés ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation « investment grade » ; et des titres de créances émis par des pays développés ; et – 75 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays émergents ; des actions émises par des petites et moyennes entreprises ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation à rendement élevé ; et des titres de créances émis par des pays émergents, détenus dans le portefeuille du Compartiment sont notés par rapport aux critères de durabilité. Aux fins de ce test, les petites entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'euros, les moyennes

		entreprises sont celles dont la capitalisation boursière se situe entre 5 et 10 milliards d'euros et les grandes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros.
Japanese Opportunities	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à l'indice Tokyo Stock Exchange 1st Section (TOPIX) (Net TR) après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés japonaises.	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager une croissance du capital supérieure à l'indice Tokyo Stock Exchange 1st Section (TOPIX) (Net TR) après déduction des frais sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actions et titres assimilés à des actions de sociétés japonaises.
	Politique d'investissement Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés japonaises. Le Compartiment cherche à identifier et à investir dans des actions sous-évaluées en estimant leur juste valeur sur la base des rendements prévus à moyen et long terme. Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.	**Politique d'investissement** Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés japonaises. Le Compartiment cherche à identifier et à investir dans des actions sous-évaluées en estimant leur juste valeur sur la base des rendements prévus à moyen et long terme. Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace. Le Compartiment conserve un score global de durabilité supérieur à celui de l'indice Tokyo Stock Exchange 1st Section (TOPIX) (Net TR), suivant les critères de notation du Gestionnaire d'investissement. Vous trouverez de plus amples détails sur le processus d'investissement utilisé pour y parvenir dans la section « Caractéristiques du Compartiment ».

		Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment, consultable sur le site Internet www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.
	Indice de référence Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Tokyo Stock Exchange 1st Section (TOPIX) (Net TR). L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer.	**Indice de référence** Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir dépasser l'indice Tokyo Stock Exchange 1st Section (TOPIX) (Net TR). L'univers d'investissement du Compartiment devrait se recouper de manière significative avec les composantes de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence cible. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence cible afin de tirer parti de certaines opportunités d'investissement. L'indice de référence cible a été sélectionné parce qu'il est représentatif du type d'investissements dans lesquels le Compartiment est susceptible d'investir et qu'il constitue, par conséquent, un objectif approprié par rapport au rendement que le Compartiment vise à générer. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.
		Risques spécifiques Le Compartiment présente des caractéristiques environnementales et/ou

		sociales (au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR). De ce fait, un Compartiment présentant ces caractéristiques peut avoir une exposition limitée à certaines sociétés, industries ou secteurs, et ledit Compartiment peut renoncer à certaines opportunités d'investissement ou se défaire de certaines participations qui ne correspondent pas à ses critères de durabilité choisis par le Gestionnaire d'investissement. Étant donné que les investisseurs ne partagent pas tous le même point de vue sur la définition de la durabilité, il est possible que le Compartiment investisse également dans des sociétés qui ne reflètent pas les convictions et les valeurs d'un Investisseur en particulier. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus de détails sur les risques en matière de durabilité.
		Critères de durabilité Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. L'univers d'investissement est évalué à l'aide d'un certain nombre d'outils exclusifs, ainsi que de services de notation externes. Le Gestionnaire d'investissement exerce une diligence raisonnable au titre de toutes les participations potentielles, y compris au moyen de réunions avec la direction, et évalue la société au regard de son profil environnemental, social et de gouvernance à l'aune d'une gamme de facteurs. Ce processus est étayé par une analyse quantitative fournie par les outils exclusifs de Schroders en matière de durabilité, qui constituent des éléments déterminants pour évaluer dans quelle mesure les participations actuelles ou potentielles du portefeuille répondent aux critères de durabilité du Compartiment. Dans certains cas, des sociétés qui ne remplissent pas les critères de durabilité peuvent néanmoins constituer un investissement éligible si, à l'issue d'une analyse exclusive et d'échanges continus avec la direction, le

		Gestionnaire d'investissement estime que la société répondra aux critères de durabilité dans un délai réaliste. Afin de constituer un investissement éligible pour le Compartiment, une société doit montrer un engagement envers ses parties prenantes, y compris ses clients, salariés, fournisseurs et actionnaires ainsi que les régulateurs. Le Compartiment sélectionne des sociétés dont les activités dénotent une bonne gouvernance et qui s'attachent à appliquer un traitement équitable à leurs parties prenantes. Pour de plus amples informations concernant l'approche du Gestionnaire d'investissement en matière de durabilité et les échanges engagés avec les sociétés, veuillez consulter le site www.schroders.com/en/lu/private-investor/strategic-capabilities/sustainability/disclosures. Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins : – 90 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays développés ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation « investment grade » ; et des titres de créances émis par des pays développés ; et – 75 % des actions émises par de grandes sociétés domiciliées dans des pays émergents ; des actions émises par des petites et moyennes entreprises ; des titres à taux fixe ou variable et des instruments du marché monétaire ayant une notation à rendement élevé ; et des titres de créances émis par des pays émergents, détenus dans le portefeuille du Compartiment sont notés par rapport aux critères de durabilité. Aux fins de ce test, les petites entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'euros, les moyennes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière se situe entre

		5 et 10 milliards d'euros et les grandes entreprises sont celles dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros.
Securitised Credit	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital correspondant à l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill +2 %, avant déduction des frais*, sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actifs titrisés émis par des entités du monde entier. *Pour connaître le rendement cible après déduction des frais pour chaque Catégorie d'Actions, veuillez consulter le site Internet de Schroder : https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/investing-with-us/after-fees-performance-targets/	**Objectif d'investissement** Le Compartiment vise à dégager des revenus et une croissance du capital correspondant à l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill +2 %, avant déduction des frais*, sur une période de trois à cinq ans en investissant dans des actifs titrisés émis par des entités du monde entier. *Pour connaître le rendement cible après déduction des frais pour chaque Catégorie d'Actions, veuillez consulter le site Internet de Schroder : https://www.schroders.com/en/lu/private-investor/investing-with-us/after-fees-performance-targets/
	Politique d'investissement Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des investissements titrisés à taux fixe et variable, y compris de façon non limitative des titres adossés à des actifs (ABS), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (MBS) et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS). Le Compartiment peut également investir dans des obligations adossées à des prêts garantis (CLO). Le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de son actif dans des ABS, des MBS et des CMBS émis dans le monde entier, de qualité investment grade ou inférieure (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente émise par d'autres agences de notation pour les titres notés et les notations internes de Schroders pour les titres non notés). Les actifs sous-jacents des titres adossés à des actifs peuvent inclure des créances sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts	**Politique d'investissement** Le Compartiment est géré de façon active et investit au moins deux tiers de son actif dans des investissements titrisés à taux fixe et variable, y compris de façon non limitative des titres adossés à des actifs (ABS), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (MBS) et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS). Le Compartiment peut également investir dans des obligations adossées à des prêts garantis (CLO). Le Compartiment peut également investir jusqu'à 100 % de son actif dans des ABS, des MBS et des CMBS émis dans le monde entier, de qualité investment grade ou inférieure (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente émise par d'autres agences de notation pour les titres notés et les notations internes de Schroders pour les titres non notés). Les actifs sous-jacents des titres adossés à des actifs peuvent inclure des créances sur cartes de crédit, des prêts personnels, des prêts

	automobiles, des titres de financement de transports et des prêts aux petites entreprises. Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente émise par d'autres agences de notation pour les titres notés et les notations internes de Schroders pour les titres non notés). Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace.	automobiles, des titres de financement de transports et des prêts aux petites entreprises. Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres ayant une notation inférieure à investment grade (telle que mesurée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente émise par d'autres agences de notation pour les titres notés et les notations internes de Schroders pour les titres non notés). Le Compartiment peut également investir, directement ou indirectement, jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres (y compris d'autres catégories d'actifs), pays, régions, secteurs ou devises, Fonds d'investissement, warrants et Placements du marché monétaire, et détenir des liquidités (dans les limites énoncées dans l'Annexe I). Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion efficace. Le Gestionnaire d'investissement évalue les caractéristiques en matière de durabilité des investissements potentiels à l'aide d'un outil exclusif. Le Compartiment investit uniquement dans des actifs jugés supérieurs à un seuil minimum basé sur le système de notation du Gestionnaire d'investissement. Le Compartiment n'investit pas directement dans certains secteurs, activités ou groupes d'émetteurs au-delà des limites définies à la section « Informations relatives à la durabilité » sur la page Internet du Compartiment, consultable sur le site Internet www.schroders.com/en/lu/private-investor/gfc.
	Indice de référence Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill +2 % et comparées à l'indice ICE BofA Merrill Lynch US Floating Rate Asset Backed	**Indice de référence** Les performances du Compartiment seront évaluées par rapport à son indice de référence cible, à savoir l'indice ICE BofA 3 Month US Treasury Bill +2 % et comparées à l'indice ICE BofA Merrill Lynch US Floating Rate Asset Backed

	Securities. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le Gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment. Bien qu'il soit généralement prévu que les investissements du Compartiment s'écartent sensiblement des composantes de l'indice de référence comparateur, en fonction de l'avis du Gestionnaire d'investissement, il peut y avoir un recoupement entre les deux. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence comparateur. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence comparateur. L'indice de référence cible a été sélectionné parce que l'objectif de rendement du Compartiment vise à égaler ou dépasser celui de cet indice de référence, comme indiqué dans l'objectif d'investissement. L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce que le Gestionnaire d'investissement estime que l'indice de référence constitue un élément de comparaison approprié à des fins de performance, conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment.	Securities. L'indice de référence comparateur n'est inclus qu'à des fins de comparaison des performances et n'a aucune influence sur la manière dont le Gestionnaire d'investissement investit les actifs du Compartiment. Bien qu'il soit généralement prévu que les investissements du Compartiment s'écartent sensiblement des composantes de l'indice de référence comparateur, en fonction de l'avis du Gestionnaire d'investissement, il peut y avoir un recoupement entre les deux. Le Gestionnaire d'investissement investit de manière discrétionnaire et il n'existe aucune restriction quant à la mesure dans laquelle le portefeuille et la performance du Compartiment peuvent s'écarter de l'indice de référence comparateur. Le Gestionnaire d'investissement investira dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence comparateur. L'indice de référence cible a été sélectionné parce que l'objectif de rendement du Compartiment vise à égaler ou dépasser celui de cet indice de référence, comme indiqué dans l'objectif d'investissement. L'indice de référence comparateur a été sélectionné parce que le Gestionnaire d'investissement estime que l'indice de référence constitue un élément de comparaison approprié à des fins de performance, conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. L'indice/Les indices de référence ne prend/ne prennent pas en compte les caractéristiques environnementales et sociales ou l'objectif en matière de durabilité (le cas échéant) du Compartiment.
		Risques spécifiques Le Compartiment présente des caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR). De ce fait, un Compartiment présentant ces caractéristiques peut avoir une exposition

		limitée à certaines sociétés, industries ou secteurs, et ledit Compartiment peut renoncer à certaines opportunités d'investissement ou se défaire de certaines participations qui ne correspondent pas à ses critères de durabilité choisis par le Gestionnaire d'investissement. Étant donné que les investisseurs ne partagent pas tous le même point de vue sur la définition de la durabilité, il est possible que le Compartiment investisse également dans des sociétés qui ne reflètent pas les convictions et les valeurs d'un Investisseur en particulier. Veuillez vous reporter à l'Annexe II pour plus de détails sur les risques en matière de durabilité.
		Critères de durabilité Le Gestionnaire d'investissement applique des critères de gouvernance et de durabilité lors de la sélection des investissements pour le Compartiment. La stratégie vise à identifier les titres qui présentent des caractéristiques ou des critères satisfaisants ou une amélioration en matière de durabilité. Le Gestionnaire d'investissement cherche à éviter, à pénaliser ou à exclure les garanties, les structures ou les agents qui imposent un coût environnemental et social élevé, ou ceux qui ne disposent pas d'une gouvernance acceptable. Cela implique : — l'exclusion des secteurs, des actifs ou des garanties qui, selon le Gestionnaire d'investissement, imposent des coûts environnementaux élevés non compensés et engendrent des coûts sociaux injustifiables ; et — l'inclusion de titres qui prouvent une amélioration des actifs existants, des conditions de prêt ou de la gouvernance suivant la méthodologie de notation du Gestionnaire d'investissement. Les titres sont classés en fonction de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'aide d'un barème et reçoivent des points sur une échelle de 100 points/100 %. Ces scores sont ensuite

		traduits dans un système de notation allant d'une à cinq étoiles, un score de 5 étoiles étant considéré comme le plus élevé. Le Gestionnaire d'investissement s'assure qu'au moins 80 % des actifs du Compartiment soient classés dans les 3 premières catégories de durabilité (3, 4, 5 étoiles) et que 100 % de ses actifs soient investis dans les catégories 2 étoiles ou plus. Les principales sources d'information utilisées pour conduire l'analyse sont les recherches et outils exclusifs du Gestionnaire d'investissement, des enquêtes, des questionnaires ESG, des informations publiques, des dépôts de titrisation et des travaux de recherche de tierces parties.